

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Préretraités CGT SAP 13. Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille --+-- Tel : 04.91.11.60.95 Fax : 04.91.02.69.69

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>



Violences en récidive !

Après les 3.30€ mensuels accordés en 2014 pour les petites pensions (prime de 40€), le Gouvernement récidive dans son mépris des Retraités en leur accordant des miettes..de pain? Pour les « Sans dent », fin novembre 2015, se ne

sera que 0.1% d'augmentation (+ou- le prix d'une baguette par mois).

Par contre, pour les « Chemises-cravates » le PLFSS 2016 prévoit 30 milliards d'exonérations sur les prélèvements patronaux.

*Projet de loi de financement de la sécurité sociale



Rien sans rien, rien sans vous !

Ce n'est pas parce que la CGT a réuni ce 29 octobre une dizaine de camarades autour d'une plate-forme revendicative, qu'elle en a débattu, amendé et défini les contours que celle-ci prendra corps !

Encore faut-il que l'ensemble des retraités CGT et au delà, le plus grand nombre des 140.000 retraités de notre département, s'en emparent.

Ne disposant pas comme certaine organisation, proche de la direction de La Poste, d'un fichier nous permettant de nous adresser à TOUS les retraités, nous ne pouvons compter que sur le « Tam-tam médiatique » formé par notre seule force syndicale que représente nos syndiqués et sympathisants.

C'est pour cela que nous avons pris la décision de faire connaître la Plate-forme revendicative en envoyant celle-ci en double exemplaires :

1. à nos syndiqués de la Section Syndicale

2. aux retraitables et futurs retraités de ces prochaines années

pour qu'ils se chargent individuellement de contacter UN retraité de La Poste de sa connaissance avec lequel il est toujours en relation.

La tâche ne paraît pas impossible !

La situation est trop grave pour que nous laissions les mains libres au gouvernement pour nous amener dans le Mur.

LA LUTTE DOIT DESCENDRE DANS LA RUE !

C'est pourquoi nous comptons VRAIMENT sur ta présence

Afin d'amplifier la portée des 100.000 cartes-pétition remises au Président de la République en venant avec nous, te faire voir et entendre avec le u la camarade que tu auras contacté.

le 24 novembre prochain sur la Canebière

MANIFESTATION COLOREE et FESTIVE

Pré-rassemblement La Poste pour une action spécifique

9h30 devant Direction Barbusse- 13001 Marseille

13° Conférence UFR FAPT à Balaruc du 13 au 15/10/2015

Notre 13° Conférence est en lien avec notre 35° Congrès Fédéral de mars et la préparation du 50° Congrès Confédéral d'avril 2016. Le problème majeur reste aujourd'hui le pouvoir d'achat, 800 000 retraités sont sous le seuil de pauvreté, 10% ont moins de 600€/mois. L'augmentation de 0,1% des nos pensions est une provocation quand on voit les milliards qui sont distribués au Medef avec le CICE et le pacte de responsabilités. Le développement de la misère doit nous interpeller. Nous devons voir avec les futurs départs, notamment les contractuels les niveaux de pension.

Deux débats en ateliers ont eu lieu, l'un portait sur « notre activité syndicale en territoire et professionnelle » et l'autre sur « la continuité syndicale et militante ».

Ce compte-rendu fait écho des discussions.

Fédéralement fin septembre nous avons 11163 FNI, **il nous manque 128 FNI pour être aux 100%.**

La continuité syndicale. Nous devons travailler avec les Sections Syndicales d'actif qui sont les premiers à savoir quand nos syndiqués quittent l'entreprise. Les départs en retraite doivent être

préparés en amont par la tenue de stage. L'enjeu de la continuité syndicale c'est de conserver notre force d'action. Nationalement 11000 (Poste et FT) départs sont prévus d'ici 2020, en 2015, 5000 salariés ont + de 60 ans. Nous pourrions avoir comme **objectif d'avoir 100% de continuité syndicale.** 1 sur 2 est syndiqué CGT !!

Il nous faut aussi voir avec les copains qui sont éloignés du Syndicat départemental comment les faire militer sur leur lieu de vie, sur leurs conditions de vie en lien avec les UL. Nous avons la chance dans le département d'avoir une bonne couverture de celles-ci.

Mais nous devons aussi travailler de nouvelles adhésions de renforcement lors des manifs par exemple.

Des dates ont été annoncées notamment le 24 novembre dans la poursuite de l'action du 8 octobre pour les salaires, l'emploi et les retraites.

Le 18 novembre est programmée une réunion des animateurs de la QVS (qualité de vie syndicale) à Montreuil.

Le 5 novembre, une réunion des diffuseurs de Vie Nouvelle est programmée à Montreuil, il faudrait que Jean- Claude qui a en

charge sa diffusion puisse y participer.

Dans le cadre de la préparation du 51° Congrès Confédéral, nous devons faire avancer notre revendication concernant **la prise en charge par la Sécu de la dépendance et la gestion de maisons de retraite par celle-ci** sur le principe, je cotise en fonction des mes moyens, je reçois suivant mes besoins. Pour la CGT la sécu reste le seul organisme légitime. Les moyens de financer la sécu existent.

Mais il faut faire avec la réalité, la participation d'une partie ou de la totalité de cotisation par l'employeur d'une mutuelle de garantie de haut niveau est toujours un objectif. Mais le contrat-groupe nous éloigne un peu plus de notre regard sur la gestion de la mutuelle.

Il a été répéter que les retraité(e)s ont toute leur place à la CGT, nous sommes des syndiqué(e)s à part entière.

Nous avons un rôle à jouer et notamment faire reconnaître la section des retraité(e)s par nos directions comme des interlocuteurs légitimes.

A l'issue du congrès un nouveau secrétariat a été élu.

Jean- Paul Castaing a été élu (brillamment et à l'unanimité ...bravo)*+** à la

Commission Nationale et comme « Référent régional » en binôme avec Guy Atger. (du 84)

Une motion de soutien aux salarié(e)s d'Air France a été votée à l'unanimité.

Voilà en quelques mots un CR des travaux de notre 13° Conférence de l'UFR.

Par Jean-Paul Castaing

Approuvé par l'autre délégué à la Conférence, Patrick Marti qui est intervenu sur la Communication et a également fait part de notre démarche, passée et en cours, envers les retraitables dans l'atelier « Continuité Syndicale »..

* C'est moi-même qui vous fais le compte-rendu

**NON ! NON ! Il a manque 1 voix à certains camarades (5). Mais les noms n'ont pas été donnés,.... j'en dis pas plus !

2064 grèves en France sur les 6 dernières semaines: un record !

Un site internet qui recense quotidiennement les grèves et luttes en France en a compté 2064 pour les 6 semaines du 1er septembre au 15 octobre, un record !

Le pouvoir, relayé par une masse de politiques, journalistes et commentateurs, dit que la radicalité à Air France est exceptionnelle et qu'il y a de moins en moins de grèves.

Pour recevoir le Post'Hier au format PDF

je fais parvenir mes coordonnées à :

retraites.cgtposte13@hotmail.fr

NOM.....

Prénom.....

@Mail.....



Dans nos

Centres et bureaux

Dégraissez ! A n'importe quel prix !

De plus en plus de seniors mis en situation de perte de poste de travail (surnombres) voient leurs conditions de travail dégradées et sont ainsi mis « en condition » d'accepter le bénéfice d'une mesure d'âge.

Ainsi, de mauvaises conditions de vie au travail peuvent s'avérer d'opportunes alliées en poussant de nombreux seniors à quitter l'entreprise plus tôt que prévu!

Après tout, peu importe si ces postier(e)s ne totalisent pas suffisamment d'années d'ancienneté: pourvu que leur âge les rende éligible à la sortie; nos dirigeants parient peut-être sur le fait que personne ne se retournera sur leur sort, ou ne fera cas des 5 % de décote par année de cotisation manquante

Gérard F...



Les « charges sociales » n'existent pas ...

Pas un jour sans qu'on entende la ritournelle : les néolibéraux clament sur tous les tons qu'il faut « alléger » les charges sociales sur les salaires. *suite.....* →

Culs et chemises

Un déchaînement de violences sans précédent agite notre pays : les lamentations de deux chemises arrachées n'en finissent pas d'écorcher nos oreilles et de tarauder notre conscience. Un syndicaliste refuse de serrer la main du Président, confirmant la mauvaise éducation de notre classe ouvrière. Enfin, les mêmes énergumènes boycottent une conférence sociale alors qu'elle est pleine de promesses d'avancées concrètes en marche arrière.

C'est désolant.

Comme les autres medias, le Post' Hier se penche avec gravité sur ces violences inadmissibles qui gangrènent notre pays : la violence dirigée contre le travailleur exploité, précarisé, flexibilisé, en chômage, contre les retraités, maltraités et méprisés, contre les avocats même. La violence quotidienne qui touche des millions de personnes, torturées par les fins de mois, les logements insalubres, la justice de classe, des medias abrutissants, la casse de leur Sécu, le recul de l'âge de départ à la retraite, et les discours avachis de quelques notables grassouillets, qui leur soufflent de ne pas s'en faire, assistés par des syndicats du crime social, tous cul et chemise avec les gangsters du CAC.

Affreux.

Nos experts ne portent ni cravates, ni chemises blanches.

Ils luttent, tous les jours, avec leurs moyens, pour proposer et construire un monde meilleur !



Mais cela n'existe pas les « charges sociales » sur les salaires. C'est une pure invention idéologique, ce n'est que de la propagande. Dans aucun texte de loi, on ne lit qu'il y a des « charges » Regardez vos anciennes fiches de paie; ce qu'il y a, c'est un « salaire brut » en haut et un « salaire net » en bas. Expliquez-le autour de vous: dans les deux cas c'est du « salaire ». Un « salaire net » qu' on touche et que l'on consomme tout de suite. Et un « salaire brut » constitue d'une partie de « cotisations sociales » : c'est une part de salaire socialisé, mutualisé, dans un pot commun et redistribuer à chacun selon ses besoins. C'est-à-dire que chacun cotise pour celui qui est dans le besoin lorsqu'il est malade, en accident de travail, ou maladie professionnelle, au chômage, en charge de famille nombreuse, en difficulté de logement ou encore en retraite. C'est un prélèvement volontaire et progressif, avec redistribution égalitaire. Les libéraux haïssent cela. Nous, nous le défendons !

Cette part de salaire mutualisée, c'est pourtant ce qu'il y a de plus beau en France, de plus solidaire, de plus fraternel, de plus protecteur.



Ce n'est pas une « charge sociale »,
...c'est du « bonheur social »





Honteux !

Le gouvernement prêt à aggraver la situation financière déjà précaire des personnes en situation de handicap !

Dans le cadre du projet de loi de finances 2016, le gouvernement prévoit de prendre en compte les revenus des livrets non imposables (livret A, livret d'épargne populaire) dans le calcul du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). L'AAH est un minimum social qui se monte, après une revalorisation misérabiliste au 1er septembre 2015, à 807,66 euros.

Son montant est bien inférieur au seuil de pauvreté qui est lui de 977 euros.

Les revenus d'épargne issus de ces livrets représentent des sommes dérisoires à l'échelle des économies que l'Etat français doit réaliser. Mais pour les personnes en situation de handicap, aux ressources déjà faibles, ces petits revenus sont essentiels pour vivre au quotidien. C'est un scandale, pour des économies de bout de chandelle, l'Etat est prêt à grever les ressources déjà faibles des plus vulnérables.

Il faut que ce Gouvernement renonce à cette mesure et aux parlementaires de rejeter cet article qui vient renforcer l'exclusion des personnes concernées.



. Un accident domestique, une crise d'angoisse, une urgence médicale, une chute... Que faire ? Par une simple pression sur un bouton, la personne âgée ou handicapée entre en contact avec un centre d'appel qui évalue la situation et déclenche les secours ou la famille le cas échéant

La télé-assistance en toute sécurité à domicile

Le dispositif de téléassistance « Quiétude 13 » mis en place par le Conseil général, en partenariat avec les communes du département, pour lutter contre l'isolement et sécuriser les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées à leur domicile.

Quiétude 13 requiert l'utilisation d'un simple appareil raccordé à l'installation téléphonique.

Ce service fonctionne 24h/24h et 7j/7.

Il ne coûte que 13€ par mois à l'utilisateur sans obligation de durée, ni supplément de prix.

Quiétude 13 : 04.13.31.98.74 ou 04.13.31.98.75

Proposé



par

CODERPA13

Ginette a ses 3 petits-enfants à la maison...

...et 3 astuces pour enlever les taches de feutre.

Avec du lait : On trempe la tache dans du lait froid et à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le lait blanchisse. Ensuite, il suffit de mettre l'habit à laver en machine avec le programme habituel.

De l'alcool à 90° : Tout d'abord, éponger la tache. Puis, mettre de l'alcool à 90° sur un coton avec lequel on tamponnera la tache. Attention à changer le coton sitôt qu'il est sale.

Du jus de citron avec du sel fin : Il faut presser le jus de citron sur les taches de feutres, puis ajouter le sel et laisser agir une vingtaine de minutes. Au moyen d'une petite brosse, frottez puis procédez au lavage habituel en machine.



**On débat,
on propose,
on agit!**